no. 12

LE COMBAT

MEMORABLE FAIT entre l'armée naualle du Roy, & l'armée des Rebelles Rochellois.

Ensemble la Prise de trois grands vaisseaux & de 25. Gentilshommes Rebelles de Normandie, allant par mer à la Rochelle.

A PARIS,
hez PIERRE ROCOLLET,

M. DC. XXII.
Auec Permission.

LE COMBAT MEMORABLE fait entre l'armée naualle du Roy, & l'armée des Rebelles Rochellois. Auec la prise de trois grands vaisseaux, & de 25. Gentils hommes Rebelles de Normandie, allant par mer à la Rochelle.

LES armées du Roy prosperent par la grace de Dieu autant, voire plus sur la mer, qu'elles ont ja faict cy deuant sur la terre, & ce au preiudice tres-grand des rebelles de la religion pretenduë reformée, qui se sont armez & sousleuez de toutes parts contre

l'authorité Royale, & les iuſtes deffences de ſa Maieſté.

Les dix Galleres de Marſeille eſtans arriuees dés le treizieſme de Iuin dernier à la riuiere de Bordeaux, où de prime abbord, ils ſurprirent ſur les Rebelles de la Rochelle l'iſle d'Argenton, & le fort qui eſtoit en icelle y baſty l'an paſſé par leſdits Rochellois, apres qu'ils s'en furent emparez en ſuitte de la rebellion à Royan, leſdites Galleres s'aduancerent vers la Rochelle, & arriuerent heureuſement au port de Broüage, où monſieur de S. Luc leur fit faire vne ſaluade de Canon fort belle.

Ayans demeuré quelque temps audit port de Broüage,

attẽdans quelques nouueaux mandemens, en fin ils ont eſté cõmandez de tirer droict à Nantes, ce qu'elles ont fait, & s'eſtans remiſes en l'Occean en plaine mer, elles ont faict vne fort heureuſe rencontre d'vn grand vaiſſeau Rochellois, qui cõduiſoit dans la ville de la Rochelle vn grãd nõbre de Soldats Hollandois, armes & munitions de guerre: mais ſur tout y eſtoient vne vingtaine de Getils hõmes rebelles de la religion pretenduë reformée de Normandie, qui ſe retiroiét ainſi par mer audit lieu de la Rochelle, pource qu'ils ne pouuoiét viure en ſeureté, croyoient ils, en vne Prouince dans laquelle ils eſtoiét eſpiez

de leurs prattiques &menees, tant par Mr le Gouuerneur de la Prouince qu'autres Gouuerneurs, Magiſtrats,& Officiers des villes & places d'icelle.

Ce nauire ayãt dõc ainſi eſté rencontré ſur la mer par les Galleres du Roy, fut contraint de faire tout le poſſible pour ſe ſauuer dans la Rochelle, ce qui luy fut impoſſible de faire toutesfois: car eſtãt pourſuiuy viuemẽt par leſdites Galleres, il fut incõtinẽt enuirõné & inueſty d'icelles à la veuë meſme de ladite ville de la Rochellé.

Ce que voyant leſdits Rochellois, expedierent prõptement quinze grands vaiſſeaux de guerre qu'ils enuoyerẽt au ſecours de ce nauire attaqué,

mais tout ce secours & tel effort que peurent faire lesdits vaisseaux ennemis, il leur fut impossible de sauuer ce vaisseau qui fut pris par lesdites Galleres du Roy.

Tous les soldats qui estoient dedans furét tuez, & ietté tous en la mer pour seruir de pasture aux poissons: les chefs & cõducteurs d'icéluy furent arrestez prisonniers, les armes & munitions qui s'y trouuerent, emportees, & pour la Noblesse tant de Normandie que de Hollande, qui se faisoit cõduire à la Rochelle, ils furent tous saisis au corps, & mis aux galleres, où ils sont bien gardez, attendans la resolutiõ du Roy, pour en faire ainsi qu'il

luy plaira : car des auſſi toſt qu'ils furent arriuez à port on deputa vers ſa Maieſté pour luy donner aduis de cette priſe faicte par ſon armee nauale.

Leſdites galleres de ſa Maieſté ſans point ſe laſſer pourſuiuent viuement les autres quinze nauires que les Rochelois auoient enuoyé pour ſecourir celuy qui venoit d'eſtre pris, ils ſe deffendét en gés deſeſperez & determinez, mais quelque reſiſtance qu'ils peurent faire, ils ne peurent auoir aucun auantage ſur les noſtres, mais bien au contraire, leſdites galleres de ſa Maieſté en ont coulé deux à fond, ce qui arriua le quinzieſme iour du mois dernier de Iuillet.

En cette

En cette armee Naualle du Roy estoit la Gallere de monsieur le Cheualier de la Vallette, fils naturel de monsieur le Duc d'Espernon, laquelle fit de grandes merueilles en ce combat Naual, auec lesdits vaisseaux Rochelois: & pource qu'il s'estoit amusé à poursuiure le reste desdits vaisseaux ennemis qui fuyoient à la Rochelle, il fut trois ou quatre iours entiers, sans que l'on en eust aucunes nouuelles, de sorte que de dix Galleres de Marseille, qui composoient laditte armee Naualle du Roy, neuf s'aduancerent sur les costes de Bretagne, croyans que

la dixieſme, qui eſtoit celle dudit ſieur Cheualier de la Vallette, fuſt perduë en la Mer, miſe à fond, ou priſe par les ennemis, ce qui n'arriua pas toutesfois, de ſorte que quatre iours apres elle ſe retroua auec les autres.

On mande par lettres du vingtſeptieſme, de Nantes, & du trentieſme Iuillet dernier, d'Angers, que leſdittes Galleres de Marſeille ſont arriuées le Ieudy vingtvnieſme dudit mois, dans la riuiere de Nantes, à Coüeron, à trois lieuës proche de laditte ville de Nantes: mais que celle dudit ſieur Cheualier de la Vallette qui s'e-

ſtoit arreſtée derriere les autres à la pourſuitte des Vaiſſeaux Rochelois, n'y arriua que le Lundy enſuiuant vingtcinquieſme dudit mois : & ceux qui les ont veuës aſſeurent que ce ſont de treſ-beaux vaiſſeaux, les mieux armez, equippez & munis de braues hommes, qui ſe puiſſent voir.

L'on mande auſſi que l'armée Naualle de ſainct Malo, compoſée de vingtdeux grãds Vaiſſeaux, s'eſt ja renduë à Blauet, & vient joindre leſdittes Galleres de Marſeille, où faiſant enſemble plus de trente Galleres, & plus de ſoixante Nauires y aſſemblez de

diuers Ports & Haures, ils võt enſemblement ſe ranger deuant le Chef de Baye, au deuant du Fort de la Rochelle.

On attend encore quatre belles Galliottes de Monſieur le Duc de Guiſe, auec ſon grãd Brigantin du port de ſeize cens tonneaux, munis de deux cens pieces de Canon, qui ſont ja partis de Marſeille, & eſpere on que dans la fin du preſent mois d'Aouſt ils arriueront à la Rochelle, s'y trouuera ledit Seigneur Duc de Guiſe en perſonne: la conduicte en eſt donnée à ſon Lieutenant le ſieur de Mantis, qui eſt party auec tout l'équipage.

On espere que lors que tous lesdits vaisseaux seront arriuez à la Rochelle, que la place sera tout à fait inuestie, leurs courses de mer empeschées, leurs secours desesperez, & leur ville en estat d'estre assiegée, battuë, & attaquée par terre par l'armée Royale de sa Majesté.

FIN.

IL est permis à Pierre Rocolet Marchand Libraire au Palais, d'Imprimer ou faire Imprimer vn petit discours intitulé, *Le Combat memorable, faict entre l'armee nauale du Roy, & l'armee Rochelloise &c.* & deffences sont faictes à tous autres Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, & autres, l'Imprimer ny contrefaire sur peine de l'amande, confiscation des exemplaires, & despens. Faict ce 6. Iuillet mil.c six cens vingtdeux.